

DOSSIER DE PRESSE



Pose de la première pierre de 28 logements individuels locatifs

PARTENORD HABITAT



Landrecies

Déroulement de la manifestation

Vendredi 20 décembre 2024

28 logements individuels locatifs à Landrecies

- 15 h 00 Rendez-vous rue des Espagnols à Landrecies
- 15h10 lecture du parchemin par le maire et maçonage du muret
- 15h25 Allocutions sous le marché couvert
- François Erlem**
Maire de Landrecies
Vice-Président du Pays de Mormal
- Alain Poyart**
Vice-président de Partenord Habitat
- Sébastien Seguin**
Vice-président du Département du Nord
- Guislain Cambier**
Sénateur du Nord
Conseiller régional des Hauts-de-France
- Michaël Taverne**
Député du Nord
- Laurence Saunier**
Secrétaire générale Sous-préfecture d'Avesnes -sur-Helpe
- 15h40 Verre de l'amitié

Sommaire

Landrecies
28 logements individuels locatifs
p. 4

Partenord Habitat.
p. 6

Landrecies : 28 logements individuels locatifs



Une opération adaptée aux besoins locaux

Conçue par le cabinet Beaugrand-Degardins et construite par la société Christian Lefebvre, la nouvelle résidence sera située à deux pas de la mairie de Landrecies. Le programme comptera 28 logements individuels allant du type 2 au type 4 et qui seront répartis comme suit :

- 9 T2 (52m²) : 5PLAI, 4PLS
- 17 T3 (66m²) : 3 PLAI, 11 PLUS, 3 PLS
- 2 T4 (82m²) : 1 PLAI, 1 PLUS

Mêlant 14 plain-pieds et 14 maisons à étage, la résidence favorisera une mixité de peuplement.

L'opération comprend également 11 garages et 17 places de stationnement.

Lors de la conception de cette opération, près de 83 % de la demande en logement social exprimée sur la commune de Landrecies concernait des logements allant du type 2 au type 4. En outre, les logements individuels sont particulièrement prisés sur le secteur. Ainsi, en proposant aux Landreciens une offre locative supplémentaire comprenant 28 logements individuels répartis en 9T2, 17T3 et 2T4, ce programme répond aux besoins de la commune en matière de logement social.



Des logements éco-performants

L'ensemble des logements répond aux normes de la réglementation thermique RT 2012 -20% (-20% de consommation en énergie primaire par rapport à la RT 2012). Ce programme se veut un exemple d'éco-performance et s'inscrit ainsi dans l'engagement de Partenord Habitat à garantir à ses clients-locataires un bon niveau de confort thermique, l'assurance d'un logement respectueux de l'environnement ainsi que des économies en termes de consommation d'énergie.

Le financement de l'opération

Les 28 logements représentent un investissement de plus de 4,6 M€ pour Partenord Habitat. L'Etat et le Département du Nord ont subventionné cette opération, respectivement à hauteur de 55 800 € et 504 000 €.

Calendrier de l'opération

Le foncier a été acquis auprès de la municipalité à l'euro symbolique. L'ordre de service des travaux a été lancé en juillet 2024 et la livraison des maisons est prévue pour mars 2026.

Répartition typologique et loyers moyens des 28 logements individuels.

La variété des produits locatifs (PLAI*, PLUS** et PLS***) conduit, pour une même typologie, à des niveaux de loyers différents.

Typologie	Nombre	Type de financement	Surface habitable moyenne en m ²	Loyer prévisionnel en €
Type 2	5	PLAI	52	278
	4	PLS	52	468
Type 3	3	PLAI	68	351
	11	PLUS	68	415
	3	PLS	68	590
Type 4	1	PLAI	82	464
	1	PLUS	82	544
TOTAL	28			

*PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

Le PLUS est le logement social « ordinaire ». Il est conventionné, c'est-à-dire qu'il ouvre droit à une aide au logement, l'Aide Personnalisée au Logement (APL), versée par la Caisse d'Allocations Familiales. Les locataires doivent avoir des ressources situées sous des plafonds fixés pour l'ensemble des personnes vivant au foyer.

**PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

Le PLAI est destiné aux ménages les plus modestes et qui rencontrent des difficultés à accéder à un logement de manière durable. Il est conventionné et ouvre droit à l'APL. Les plafonds de ressources sont plus faibles que ceux du PLUS (60% de ce plafond).

***PLS : Prêt Locatif Social

Le PLS (Prêt Locatif Social) est destiné aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux logements HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé. Les plafonds de ressources applicables sont égaux à ceux du PLUS majorés de 30%.



Partenord Habitat

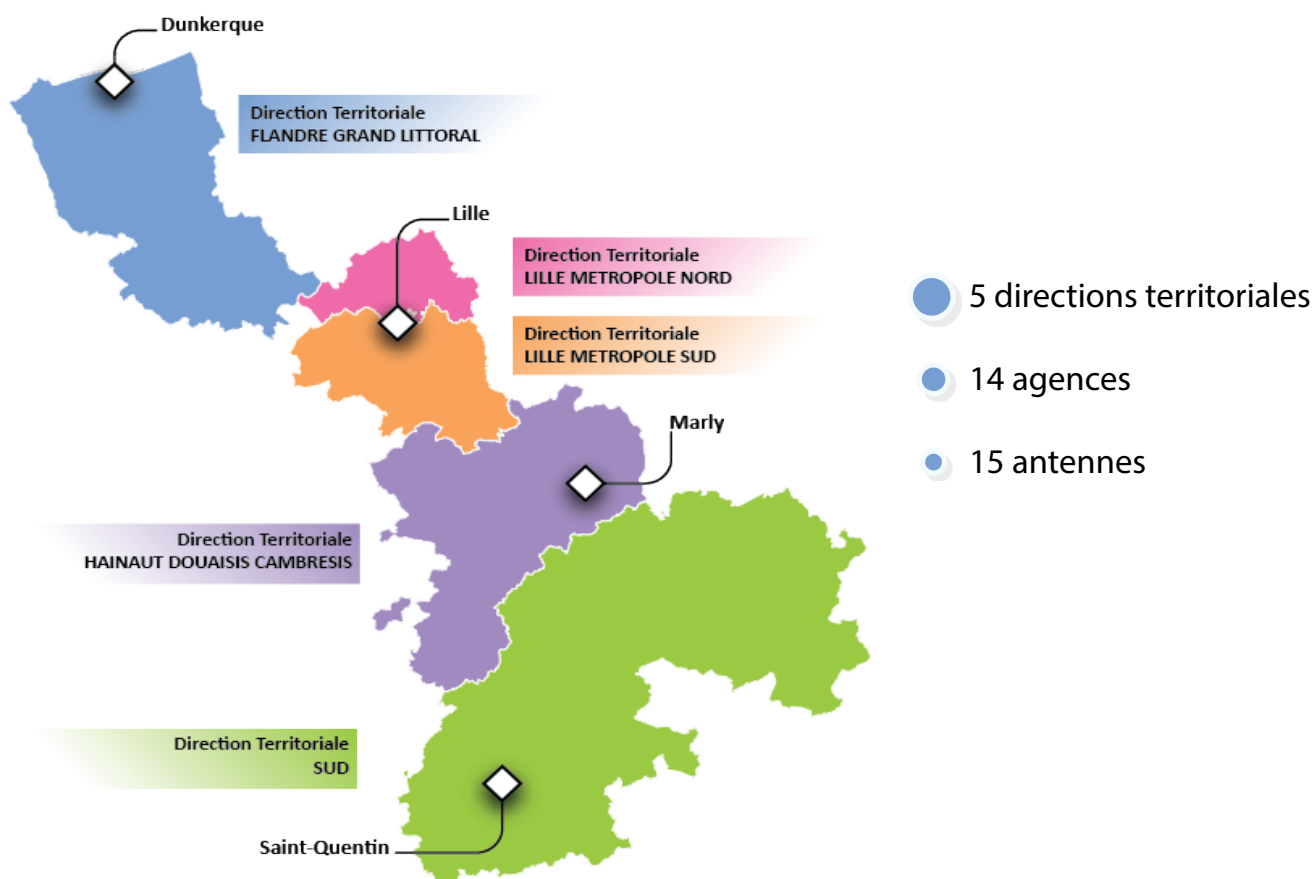
Une vocation centenaire

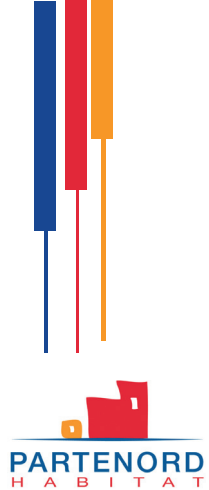
Créé il y a plus d'un siècle, Partenord Habitat est l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Département du Nord. Il est présidé par Valentin Belleval, Vice-président du Conseil départemental du Nord. Présent sur l'ensemble du département et dans le territoire Saint-Quentinois, notre entreprise gère plus de 53 600 logements pour plus de 110 000 personnes logées. Partenord Habitat se mobilise au quotidien pour répondre en quantité et en qualité à la demande de logement social à l'échelle des départements du Nord et de l'Aisne.

Repères

- **111 000** locataires logés
- **860** salariés
- **53 654** logements et équivalents logements
- Chiffre d'affaires 2022 : **228 M€**
- Investissement 2022 : **133 M€**
 - dont 98 M€ pour la construction neuve
 - et 35 M€ pour la réhabilitation

Une organisation ancrée dans les territoires





Contact presse :

Fabien Lapouge :

Responsable communication externe - flapouge@partenordhabitat.fr - 06 46 77 79 91

